

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08569 Numéro SIREN : 833 747 561 Nom ou dénomination : A.C.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 13996

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ACE		1 2			
Adresse de l'entreprise 155-159 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT-OUEN		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 8 3 3 7 4 7 5 6 1 0 0 0 2 9		Néant *			
, Bilan certifié conforme à l'original par la		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3			
Présidence 1e 08/04/2024 à SAINT-OUEN-SUR-SEINE					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	600 360
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 088 6 353
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	12 560 12 560
		TOTAL (II)	BJ	BK	1 688 19 273
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 000 2 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	92 600 77 520
		Autres créances (3)	BZ	CA	63 378 63 378
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	388 984 388 984
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 820 8 820
		TOTAL (III)	CJ	CK	92 600 540 703
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	94 288 559 976	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ACE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....21.000.....)			DA	21 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG			
	Report à nouveau			DH	(23 741)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	77 103		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	74 362		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	402 984		
	Dettes fiscales et sociales			DY	80 487		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	2 143		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	485 614			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	559 976			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	485 614	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.C.E.

Société par Actions Simplifiée au capital de 21 000 euros
Siège Social : 159 RUE DU DOCTEUR BAUER, BATIMENT ENERGY 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
833 747 561 R.C.S BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 à 10 heures

Les associés de la société A.C.E., société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 159 RUE DU DOCTEUR BAUER, BATIMENT ENERGY 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par GAD CONSULTING, Président de la Société, représentée par son représentant légal.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents possèdent 21 000 actions sur les 21 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente GAD CONSULTING représentée par son représentant légal est présente.
La Directrice générale ABM INVEST représentée par son représentant légal est présente.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président ;
- Le rapport de gestion de la Société ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2023.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus aux dirigeants
- Affectation du résultat de l'exercice

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président et décision à cet égard
- Rémunération de GAD CONSULTING en sa qualité de Président
- Rémunération de ABM INVEST en sa qualité de Directeur Général
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS AUX DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur général de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 77 103 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Apurement du report à nouveau : 23 741 euros
- Dotation à la réserve légale : 2 100 euros
- Au compte report à nouveau : 51 262 euros portant ainsi ce compte à un total de 51 262 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue ni reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé et par conséquent aucune convention n'est à soumettre à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : REMUNERATION DE GAD CONSULTING EN SA QUALITE DE PRESIDENT

Monsieur Yoan Chekroun et la SASU GAD CONSULTING n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : REMUNERATION DE ABM INVEST EN SA QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

Messieurs Arthur MOATTI et Benjamin MOATTI ainsi que la SAS ABM INVEST n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

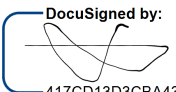
RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

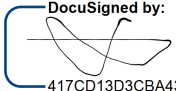
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

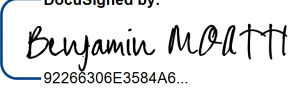
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau et par tous les associés présents, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée.

DocuSigned by:

417CD13D3CBA43E...
Le Président de séance

DocuSigned by:

CDBF05DD7759474...
G.H.A INVEST

DocuSigned by:

417CD13D3CBA43E...
NETA INVEST

DocuSigned by:

92266306E3584A6...
MB PARTNERS

A.C.E.

Société par Actions Simplifiée au capital de 21 000 euros
Siège Social : 159 RUE DU DOCTEUR BAUER, BATIMENT ENERGY 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
833 747 561 R.C.S BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par les statuts.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a réussi à développer d'avantage son chiffre d'affaires.

Le 1^{er} aout 2023, la société a modifié ses mandataires sociaux et a nommé la SASU GAD CONSULTING au poste de Président et la SAS ABM INVEST au poste de Directeur général.

Le 03 aout 2023, l'actionnariat de la société a été modifié suite à plusieurs cessions d'actions.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2023 jusqu'à ce jour.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 est de 2 865 103 euros. Il était de 33 678 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 865 339 euros contre 33 678 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 0 euro, il était de 0 euro au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 0 euro contre un montant de 0 euro au titre de l'exercice précédent. La société n'emploie aucun salarié.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 2 785 274 euros contre 49 033 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de 80 064 euros contre un montant de -15 355 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de 0 euro le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de 80 064 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de 0 euro pour un résultat courant avant impôts de -15 355 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -60 euros, il était de 0 euro au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 2 901 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 77 103 euros, contre une perte de 15 355 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 74 362 euros au 31 décembre 2023.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 77 103 euros.

Le Président propose l'affectation suivante :

- Apurement du report à nouveau : 23 741 euros

- Dotation à la réserve légale : 2 100 euros
- Au compte report à nouveau : 51 262 euros portant ainsi ce compte à un total de 51 262 euros.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer les associés du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, le Président vous présentera le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société espère développer d'avantage son chiffre d'affaires en 2024.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président

DocuSigned by:
Benjamin MORTIER
92266306E3584A6...

DocuSigned by:
Arthur MORTIER
CDBF05DD7759474...

DocuSigned by:
[Signature]
417CD13D3CBA43E...

DocuSigned by:
[Signature]
417CD13D3CBA43E...